



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information et de suivi de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 3/2017		DATE :	Mardi 24 octobre 2017		
		LIEU :	Chambre de commerce et d'industrie du Jura, Delémont		
		HEURE :	10h00 – 12h15		
Entité		Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Longet René, Président				X	
Entités fondatrices					
RCJU – Office de l'environnement	ENV	Eschmann	Patrice	X	
		Fernex	Jean	X	
		Meusy	Jean-Pierre	X	
RCJU – Service juridique	RCJU	Schaffter	François		X
bci Betriebs-AG		Fischer	Michael	X	
		Scharvogel	Bernhard	X	
Institutions suisses					
Commune de Bonfol		Girardin	Marie-Josée		X
		Moser	John	X	
		Schaffter	Thierry		X
Commune de Beurnevésin		Egloff	Daniel	X	
Office fédéral de l'environnement	OFEV	Hitzfeld	Bettina		X
		Hammer	Bernhard		X
Institutions françaises					
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	Vacant			X
	DREAL	Vacant			X
	ARS	Bellec	Simon		X
Département du Territoire de Belfort, Services de l'Etat		vacant			
Département du Territoire de Belfort, Conseil départemental	CG90	Roussé	Frédéric		X
	CG90	Richert	Jean		X
Région Alsace - Administration	DREAL	vacant			X
	DREAL	Vallart	Jacques		X
	ARS	Heimanson	Carl		X
Département du Haut-Rhin, Administration	DDT	Scherrer	Pierre		X
	DDT	Comesse	Jean-Michel		X
Département du Haut-Rhin, Conseil général	CG68	Reinhard	Armand		X
	CG68	Walter	Georges		X
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par la Sous-préfète d'Altkirch		Lambert	Marie-Claude		X
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux		Dietmann	Daniel		X
		Faessel	Nicolas		X
Commune de Pfetterhouse		Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS	X	
		Heyer	Morand	X	

Commune de Réchésy		vacant			
Société civile					
WWF Suisse		Etter	Marie-Anne	x	
Greenpeace Suisse		Wüthrich	Matthias		x
		Zenger	Yves		x
Pro Natura Jura		Egger	Jean-Pierre		x
		Merguin Rossé	Lucienne	x	
Unia Le Syndicat		Marchena	Angel		x
		Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz		Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse		Fousseret	Alain		x
		Walther	Jean-Louis		x
		Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté		Lassus	Michel, Vice-président CIS	x	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Duprez	Jean-Jacques	x	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Cuche	Jérémy	x	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Ecoffey	Hubert	x	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)		Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre		Chevalley	Isabelle		x
Alsace Nature Haut-Rhin		Bernhard	Pierre		x
		Pluskota	Jean		x

Introduction

R. Longet ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie la Chambre de commerce et d'industrie du Jura de nous accueillir une fois encore dans ses locaux.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaire et est adopté.

2. Procès-verbaux des séances du 25 avril et du 6 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2017 est accepté sans commentaires.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2017 appelle un commentaire de M. Forter qui souhaite apporter une précision (ci-après en gras) à une phrase à la page 4 : « M. Forter mentionne des dépôts à Hagenthal où, selon lui, l'Etat français n'était pas à même de sortir les déchets **de lindane** entreposés à ciel ouvert pendant 6 ans. »

Avec cette précision, le procès-verbal de la séance du 6 juin 2017 est accepté. Il sera publié avec la correction apportée.

3. Etat d'avancement du chantier (retour sur la déconstruction de la halle, poursuite du démantèlement des infrastructures)

M. Fischer présente les éléments liés à ce point et montre la séquence vidéo du démontage des arcs de la halle d'excavation par des coupes pyrotechniques. Le film officiel des coupes pyrotechniques est consultable sur: <http://www.bci-info.ch/Media,Vidéos?lang=fr>. S'agissant de la démolition de la halle de préparation, il indique qu'à un certain endroit, le béton était pollué sur une surface de quelques m² et 2 cm en profondeur et présentait des valeurs en dessus des valeurs limites. A la question de M. Forter de quelles substances il s'agissait, M. Fischer répond que c'était des anilines.

En ce qui concerne la halle des sols, la structure métallique sera réutilisée.

R. Longet remercie les représentants de bci d'avoir donné la possibilité aux membres de la CIS d'être sur place lors de l'événement du 25 août. Il félicite bci pour le démontage réussi et les travaux très

précisément paramétrés et réalisés. Finalement, on ne peut que se réjouir que cette quantité impressionnante de matériau parte au recyclage et soit ainsi remise dans le circuit.

4. Objectifs d'assainissement (situation du suivi des zones sableuses)

5. Suivi environnemental et social

M. Fischer présente les éléments liés à ces points.

Il rappelle que bci Betriebs-AG avait obtenu de la part de l'autorité cantonale le 30 mai 2017 l'autorisation de procéder à un remblayage partiel de la partie nord de la décharge.

Au niveau des lentilles sableuses, les investigations ont été poursuivies. M. Fischer donne un état de la situation et explique l'idée du concept du drainage des eaux contaminées. En effet, plus de 80% des eaux retournent vers la décharge.

M. Forter souhaitant savoir où vont les 20% restants, M. Fischer répond qu'il a parlé de 80% par sécurité, c'est peut-être même plus. Une partie du reste a été emmagasinée dans les corps sableux. A l'occasion d'une prochaine séance qui réunira les représentants de Greenpeace/Fondation Maryon, de bci Betriebs-AG et du Canton, les spécialistes pourront fournir plus de précisions à ce sujet. M. Fischer indique que l'on ne pourra jamais arriver à un chiffre précis, étant donné qu'il y a un certain nombre d'inconnues.

M. Fischer montre les quantités récupérées depuis la mise en place du drainage pour plusieurs substances, notamment l'aniline et l'ortho-toluidine. Ces quantités sont cohérentes avec les estimations faites auparavant. Une partie importante des polluants a déjà été récupérée.

S'agissant de la suite des travaux, bci prévoit de continuer les actions de pompage pendant plusieurs années, d'observer l'évolution des concentrations ; durant ce temps, les eaux pompées seront traitées dans une STEP avant d'être rejetées.

R. Longet demande aux représentants du Canton s'ils ont des éléments à ajouter.

J. Fernex rappelle que l'Office de l'environnement (ENV) suit les travaux de près autant pour l'évacuation des déchets, pour lesquels des objectifs clairs ont été définis, que pour les zones sableuses pour lesquelles on attendait d'avoir une situation sous contrôle pour étudier et définir les objectifs de l'assainissement. La situation actuelle permet la meilleure maîtrise possible des écoulements des eaux puisque le niveau des eaux dans les argiles de Bonfol est maintenu artificiellement très bas au niveau des drainages dans la proximité de l'ancienne fouille de la décharge. La situation est ainsi rassurante car bien maîtrisée et permet de prendre le temps d'observer et d'expérimenter. Toutes les démarches réalisées par bci Betriebs-AG ont été suivies et validées par l'ENV. Dans ce contexte, une séance a encore eu lieu avec l'expert du Canton, le Prof. Daniel Hunkeler, en juillet et les résultats y relatifs seront prochainement présentés aux experts de Greenpeace/Fondation Maryon.

On se trouve actuellement dans une situation d'observation et les résultats qui viennent d'être présentés sont intéressants. Si du côté du Canton, J. Fernex ne tire encore pas trop de conclusions à court terme, il observe avec satisfaction ce qui se passe. Une interprétation devra être faite et déboucher sur une décision qui n'est pas urgente à ce stade sachant que le système actuel peut encore fonctionner pendant un certain temps, pendant lequel on continue d'observer et de vérifier les hypothèses faites. Mais on voit que si les eaux qui circulent dans les lentilles sableuses des argiles de Bonfol présentent des concentrations qui baissent fortement dans le temps, on constate aussi que le fonctionnement de ces lentilles est complexe. Les résultats des essais de traçage étant intéressants et surprenants, une synthèse reste à faire de tous ces éléments.

J.-R. Frisch constate une évolution positive à la baisse des substances dont deux avaient été évoquées en particulier. Est-ce que l'on analyse encore un autre panel de substances ? M. Fischer parlait d'un drainage et M. Frisch souhaite avoir des explications : est-ce que ce drainage reste en place et comment est faite la récupération des eaux, est-ce que cela veut dire que l'on ne peut pas remblayer ?

M. Fischer explique que le drainage horizontal aboutit à une chambre prolongée jusqu'à la surface et on peut accéder aux drainages ; les eaux sont pompées en continu et amenées à la STEP et il n'y a aucun problème à traiter ces eaux.

J. Fernex ajoute que le remblayage est utile car cela évite de récupérer et de traiter les eaux de pluie. Le fait d'avoir un drainage accessible permet de récupérer les eaux polluées indépendamment des conditions météorologiques. S'agissant des substances, les analyses sont réalisées sur l'ensemble du panel analysé dans le cadre de la surveillance de la DIB.

M. Forter demande quel laboratoire fait désormais les analyses du Canton. J. Fernex informe que ENV a un accord avec le canton de Neuchâtel et son laboratoire qui a accès à « Lab'Eau », un réseau rassemblant l'ensemble des laboratoires cantonaux de l'environnement. A ce stade, les analyses du Canton pour la décharge de Bonfol sont centralisées par Neuchâtel, des analyses sont aussi réalisées par les laboratoires des cantons de Bâle-Ville et de Berne, en fonction de leurs compétences. S'agissant des analyses par screening et répondant à la question de M. Forter, J. Fernex indique que pour l'année qui vient, il n'y aura pas d'analyses par screening réalisées par le Canton. A noter que le laboratoire Rufer à Courtemaîche fait des screenings et ce serait possible d'en faire avec ce laboratoire. En revanche, les analyses par screening qui doivent être réalisées par bci Betriebs-AG sont faites par le laboratoire choisi par bci, à savoir ARCADIS.

M. Fischer précise que bci a démarré la campagne de screening des sources. CSD Ingénieurs a été mandaté pour faire les prélèvements et le Prof. Oehme a été informé pour qu'il puisse assister aux prélèvements. Tout est planifié pour se réaliser dans les meilleures conditions.

Calendrier des travaux :

M. Fischer présente le calendrier des travaux. Il est prévu que le gros des infrastructures sera démonté d'ici la fin 2017. Durant la première moitié 2018, le démontage du reste des infrastructures est planifié afin d'arriver mi-2018 à la fin de ces travaux. Le début du réaménagement du site suivra ensuite, sachant que le projet Landart d'Escale Bonfol interviendra ensuite, mais le sol doit d'abord être remodelé. Les routes d'accès et l'équipement devraient être démontés jusqu'à mi-2019/fin 2019.

Ce sera la fin du Plan spécial cantonal avec la remise en état du site. Le planning montre qui effectue ces opérations : Pour les halles de préparation et d'excavation, ce seront les deux consortiums respectifs. Pour le reste des infrastructures, bci a mandaté des entreprises jurassiennes par le biais d'un appel d'offres. S'agissant de la décontamination, pour les entreprises locales, bci a mis en place une procédure, réalisée par CSD et l'hygiéniste de travail qui a déjà travaillé sur le site pendant l'excavation. Cette procédure permet de gérer les risques : en cas de surprise, les entreprises doivent stopper leurs travaux, CSD vient sur place comme direction générale et regarde comment procéder. Cela étant, bci veut toujours s'assurer que toutes les mesures de sécurité sont bien respectées et un spécialiste en sécurité de travail a donc été engagé par bci, qui contrôle les activités sur le site. Il vient une fois par semaine et fait chaque semaine un compte-rendu (cf. transparent Prona à Bienne).

J. Fernex ajoute que le suivi au niveau du Canton commence également à diminuer. A titre d'exemple, il mentionne le fonctionnement de la STEP. Les eaux à traiter ayant diminué, il ne reste que les eaux de drainage et les eaux pompées dans les cailloutis du Sundgau. Il y a donc un allègement de ce suivi aussi côté Canton. M. Forter souhaite avoir des précisions par rapport au fonctionnement modifié de la STEP. J. Fernex explique que la STEP comportait initialement deux lignes de traitement. La ligne 1 traitait les lixiviats et les eaux fortement contaminées et a été réduite très fortement il y a quelques mois déjà et, actuellement, c'est la ligne 2 qui fonctionne.

M. Fischer précise que la ligne 1 est toujours en fonction actuellement car il y a de l'eau contaminée de certaines installations jusqu'à mi-septembre. Il est prévu de l'arrêter définitivement dans le courant du mois de novembre. M. Fischer soumettra la proposition d'arrêt prochainement au Canton. Il n'y a plus que des eaux très faiblement contaminées à traiter dans la ligne 2.

6. Réaménagement du site (projet Botta, plan spécial communal)

R. Longet informe que M. John Moser, représentant de la commune de Bonfol, nous présente ce point. Il rappelle que le site de la DIB appartient à la commune en interaction avec le Canton.

J. Moser présente les éléments liés à ce point (présentation publiée sur le site internet de la CIS www.cis-bonfol.ch > Reflets des séances). Dans sa présentation, J. Moser revient sur le projet de prévoir des draines depuis la gare de Bonfol jusqu'au site de la DIB en utilisant la voie prolongée des chemins de fer des CJ. Selon les dernières informations, la ligne des CJ est considérée fonctionnelle jusqu'à la scierie (proche de l'ancienne CISA) et parfois utilisée pour des transports de fret, elle ne peut pas être utilisée simultanément pour des buts touristiques. De plus, les 600 m restants de la scierie jusqu'au site présentent une forte pente. Il y a le risque que ce projet d'accessibilité doive être abandonné.

J. Moser relève que la convention à conclure entre bci et la commune de Bonfol stipulera les délais dans lesquels le projet Landart doit se réaliser. Si ce n'est pas possible dans les délais, le projet ne pourra pas se réaliser. S'agissant du calendrier, M. Fischer précise que bci est propriétaire du mur avec un droit de

superficie sur au minimum 30 ans. bci ne souhaite pas que le projet reste en friche et que le mur reste dans l'état actuel encore pendant une dizaine d'années.

R. Longet comprend qu'un moment donné, bci doit aussi se sentir dégagée de tout ce qui est infrastructure et, en même temps, la Commune n'a pas envie d'avoir une sorte d'épée de Damoclès sur sa tête – le but n'est pas de rester dans l'incertitude.

J. Moser ajoute que la commune comprend que bci souhaite que les affaires sur le site soient réglées à bref délai. Les procédures prennent du temps, mais de son côté, la commune attend du groupe Landart d'Escale Bonfol que le projet ne traîne pas. Escale Bonfol a déjà investi beaucoup pour en arriver où elle est aujourd'hui. A l'inverse, si on n'a pas l'approbation finale des procédures dans l'administration, il est difficile de trouver les fonds.

R. Longet rappelle que lors de sa séance d'avril 2017, la CIS a été unanime pour donner son soutien au projet Landart.

Il précise qu'en France, il y a plusieurs tronçons de voies ferrées desservies occasionnellement pour un service marchandises mais utilisées simultanément pour une exploitation touristique. En Suisse, il peut avoir une contradiction entre exploitation commerciale et touristique, en France, où il y a bien plus de voies ferrées exploitées dans cette situation, des aménagements d'horaire, en particulier les week-ends, font qu'il n'y a pas de collision possible. Dans les délais posés au projet Landart, il y aurait peut-être des moyens de discuter avec l'Office fédéral des transports pour trouver une solution, voire qu'un parlementaire jurassien pose la question au Conseil fédéral. Après, l'aspect du financement se greffera dessus ainsi que l'entretien des installations, mais la CIS ne peut que se réjouir de la perspective qui montrera qu'il y a des choses positives qui se sont passées sur ce site.

N'étant pas imprégné de la réglementation suisse en la matière, J.-R. Frisch s'interroge sur les pourcentages de réussite pour ce genre de projet en Suisse. Il rappelle les contraintes que Mme I. Chevalley avait mentionnées lors d'une séance en ce qui concerne le reboisement et auxquelles il a été possible de trouver une réponse. Il constate qu'au niveau de la commune et d'Escale Bonfol, un travail conséquent de réflexion a été fait et il y a un certain nombre de propositions réalistes sur la table. J.-R. Frisch s'intéresse à savoir quelle est la chance d'obtention des autorisations nécessaires et il ne sait pas si c'est le Canton ou la Confédération qui les délivrerait.

J. Moser précise il y a eu beaucoup de discussions avec les autorités cantonales, plusieurs séances ont eu lieu pour essayer de trouver un consensus sur certaines compensations et dérogations. Du côté de la commune, il pense que les chances sont plutôt bonnes.

P. Eschmann souhaite revenir aux aspects procéduraires ; il est en effet important de savoir qu'en Suisse, il y a deux législations fortes, celles concernant l'aménagement du territoire et celle relative aux forêts. Pour conserver la forêt, le contexte est assez strict en Suisse. Le site de la décharge de Bonfol est sous le régime du plan spécial cantonal prévoyant un retour à la nature forestière du site. S'il y a d'autres idées, cela doit passer par une nouvelle phase de planification et d'approbation, cette fois avec un plan spécial communal, ratifié par le Canton qui a un mot très fort à dire avec la vérification de la légalité des aménagements compte tenu de la nature de la zone (forestière). En zone forestière, on se trouve dans le droit fédéral, la Confédération valide ou pas un défrichement ou une compensation. Dans ce cadre, la marge de manœuvre du Canton est assez restreinte par la haute surveillance fédérale ; de plus, toutes les procédures ouvrent des voies de recours pour les voisins ou des ONG.

Pour répondre à la question de J.-R. Frisch, les projets ont bien été recadrés à la baisse, ils allaient au début très loin dans l'utilisation de la forêt et les chances de réussite étaient proches de zéro. Aujourd'hui, un projet redimensionné est sur la table, autour de la conservation d'un morceau du mur et d'un reboisement créatif, il y a une certaine ouverture de la législation suisse dans la pratique. Du côté du Canton, on a aussi une certaine ouverture concernant des boisements paysagers et de biodiversité. Il y a un moyen de combiner accueil du public et gestion de l'aire forestière, c'est un projet dans lequel les chances de validation sont réelles. Ce projet redéfini se trouvant au début de la procédure, P. Eschmann ne peut pas se prononcer sur ce que les acteurs vont dire, c'est toujours sous réserve des décisions finales et d'éventuels recours juridiques, mais les chances à ce stade sont assez bonnes. Finalement, ENV souhaite aussi que le reboisement du plan spécial cantonal se fasse, par contre, ENV n'a pas d'obligation temporelle. Ce n'est pas cet Office qui va exiger dans les 6 mois que les jeunes arbres soient plantés, mais il ne va pas non plus attendre encore 8 ans.

Rappelant la présentation du projet Landart à la séance du 25 avril par MM. Botta et Friche, R. Longet indique qu'il paraissait intéressant d'avoir un projet végétal avec une vision didactique. Il y avait un consensus au sein de la CIS qu'une réalisation doit être conforme à la zone forestière, la décharge est

juridiquement en forêt, on lui rend sa nature juridique forestière, mais il y a des marges notamment en matière de réalisation didactique et de promotion de la biodiversité.

M. Forter comprend que la loi sur la forêt est si stricte – toutefois, une décharge a pu être construite en cette zone. Il estime que le projet Landart correspond bien plus à une zone forestière que la décharge ne le faisait ! Il salue l'engagement du groupe Landart et trouve dommage si le projet d'utilisation des rails posés voici dix ans ne se réalise pas. Il s'interroge, par rapport aux incompatibilités d'usages alléguées, combien de wagons passaient qui n'étaient pas des wagons pour la DIB. J. Moser indique que pour la scierie, plusieurs dizaines de wagons sont amenés par mois.

Pour R. Longet, ces deux trafics peuvent coexister si chacun respecte l'horaire de l'autre. M. Forter rejoint R. Longet et salue la proposition de faire une interpellation auprès de la Confédération ou via le Conseil national. Toutefois, aller dans ce sens, signifie des discussions avec les CJ pour démontrer qu'un tel projet est faisable. Il est important que le site est accessible non seulement en voiture. M. Forter précise qu'il a exprimé un avis personnel, mais que Greenpeace Suisse soutient le projet Landart.

M. Lassus appuie le projet. Toutefois, on a parlé des investissements nécessaires pour l'aménagement du site, mais quid du fonctionnement ? M. Lassus ne souhaite pas que l'on tombe dans le travers que l'on constate souvent en France, à savoir que l'on installe des arboretums et des sentiers d'interprétation et qu'ensuite tout se dégrade, il n'y a plus d'intérêt car les panneaux ne sont plus lisibles, etc. Il faut apporter une attention particulière au suivi de ces réalisations et M. Lassus ne sait pas qui le ferait, mais estime que c'est très important.

J. Moser ajoute que le suivi et le financement de l'entretien doivent faire partie du projet et être prévus. Le projet du bureau Biotec prévoit des choses qui demandent le moins d'entretien possible. Aussi, le projet du groupe Escale Bonfol prévoit de faire des cabanes dans les arbres qui seraient payantes, ce qui devrait permettre d'avoir un fonds pour l'entretien. Quant à la forêt à remettre en place selon le plan spécial, la commune de Bonfol s'est engagée à ce qu'elle devienne une forêt à intérêt social. J. Moser fait un appel aux représentants des ONG, sachant que le calendrier est très serré et afin d'éviter des procédures longues et coûteuses, en cas d'éventuelles divergences, de discuter avec les acteurs afin de trouver des solutions en amont. Il est clair que le premier projet Landart était trop ambitieux, aujourd'hui le projet l'est toujours, mais il peut aboutir, avec l'aide de tous.

L. Merguin Rossé appelle la commune de Bonfol à avoir un œil sur ses obligations en matière de réserves naturelles et de veiller au patrimoine naturel. M.-A. Etter indique qu'à posteriori l'humain a toujours tendance à enjoliver les événements passés. Elle aimerait rappeler que le surdimensionnement du premier projet Landart n'était pas évident pour tout le monde. Aussi, les premières critiques qui étaient un avertissement pour les responsables du projet n'avaient pas été accueillies avec bienveillance. Mais il y a eu un travail et une évolution dans l'intervalle. J. Moser rappelle que la commune de Bonfol était toujours réticente par rapport au premier projet devisé à 16 mio CHF.

R. Longet résume que ce qui compte c'est ce que l'on obtient. Si l'envie de le réaliser est là, la CIS ne peut qu'encourager les échanges mutuels.

Ayant parlé de lois strictes, P. Eschmann souhaite aussi rappeler le droit de propriété. Il faut à ce titre souligner l'ouverture et l'état d'esprit positif de la commune en tant que propriétaire du site de la DIB. S'agissant de la remarque de M. Forter, il y a en effet des subtilités juridiques avec les défrichements provisoires qui peuvent permettre la réalisation d'une décharge en forêt – il faut savoir s'il y a des projets qui respectent les conditions du droit supérieur on peut faire des choses en forêt en ayant défriché les forêts, même des chemins. Pour le projet de cabanes dans les arbres, si P. Eschmann salue ces réalisations à titre personnel, il émet, en tant que chef de l'ENV, des réserves du point de vue du droit forestier.

R. Longet remarque que si on a réussi à assainir le site de la décharge, on doit réussir à le réaménager. Il s'agit de prendre le temps et de mettre tout le monde autour de la table. Le site a pu être assaini, un long temps de préparation était nécessaire, non pas sans conflits et discussions dures, mais qui a peu à peu fait que le projet s'est cristallisé sur quelque chose de très positif, qu'il valait la peine de préparer à fond. La CIS ne peut qu'encourager les membres qui le souhaitent de se retrouver pour affiner les choses.

L. Merguin profite de l'occasion et de la plate-forme que constitue la CIS pour relever que Pro Natura est intéressée au réaménagement du site de la DIB dans sa version revue. Globalement, Pro Natura n'est pas satisfaite de la manière dont les milieux naturels d'importance nationale sur le territoire de la commune de Bonfol sont gérés ; notamment en ce qui concerne les Etangs de Bonfol, il y a de grandes lacunes. Pour Pro Natura, l'intérêt du développement touristique d'une région est important. En tant que représentante d'une ONG, elle relève l'intérêt de préservation du patrimoine naturel. Globalement, Pro Natura va faire

une pesée des intérêts et aimerait un moment donné discuter avec le Canton et la Commune comment cette situation peut être améliorée.

R. Longet conclut ce point en souhaitant bonne suite au projet Landart.

7. Représentation du Canton au sein de la CIS (prise de congé de M. J.-P. Meusy)

R. Longet rappelle que lors de la séance de la CIS à Berne, la Commission a déjà accueilli pour une première fois M. Patrice Eschmann, chef ENV. En ce jour, il est prévu de prendre congé de M. Jean-Pierre Meusy.

P. Eschmann souhaite informer la Commission des changements intervenus au sein de l'Office de l'environnement. Fin octobre, M. Meusy, dont l'une des activités était la direction du groupe de projet cantonal DIB - composé de spécialistes de l'administration et d'experts externes, quittera l'administration cantonale pour relever un nouveau défi professionnel. Le projet étant arrivé en phase finale, ENV ne va pas lui désigner de successeur et c'est P. Eschmann qui va assurer les tâches de communication et d'organisation et J. Fernex les aspects techniques, en particulier le suivi des lentilles sableuses et le monitoring environnemental. Mme Gschwind reste quant à elle la porte d'entrée pour ENV.

P. Eschmann exprime ses vifs remerciements à J.-P. Meusy pour le travail réalisé tout au long de ces années. Il informe que M. Ch. Badertscher a été nommé responsable du Domaine Eaux et Environnement à ENV suite au départ de N. Eichenberger et qu'un collaborateur pour les sites pollués est recherché pour remplacer M. Badertscher.

S'adressant à J.-P. Meusy, R. Longet souligne qu'une page se tourne et rappelle qu'il a toujours exprimé sa grande considération pour la manière dont le petit Canton du Jura s'est organisé pour suivre le dossier de la DIB. Avec peu de ressources, il a relevé le défi d'être le partenaire institutionnel respecté et efficace et le surveillant légal du chantier. R. Longet réitère ses félicitations à cette administration cantonale qui a su faire face à cette situation et il pense à toute l'équipe que la CIS a pu connaître, M. Fernex, M. Schaffter, M. Parrat, le chef d'orchestre étant bel et bien J.-P. Meusy qui a été extrêmement pertinent, présent, efficace, constructif et convivial. Une relation qui a perduré depuis de nombreuses années s'arrête en ce jour. Le succès de cet assainissement est aussi le succès de M. Meusy et R. Longet le remercie très chaleureusement de sa contribution et lui souhaite beaucoup de succès pour ses activités futures.

J.-P. Meusy remercie R. Longet pour ses mots. Il relève que c'est grâce à toute l'équipe de projet qu'il avait autour de lui que ce dossier a pu être mené à bien. Il en profite pour remercier ses collègues et tous les acteurs qui se sont impliqués sans compter au cours de centaines de séances tenues, parfois dans un climat tendu, mais toujours avec un esprit constructif et respectueux. Le suivi de ce dossier extraordinaire a constitué une expérience humaine tout aussi extraordinaire. Si le projet a pu avancer et arriver au résultat obtenu, c'est grâce à l'engagement de tous. J.-P. Meusy remercie chacune et chacun, en particulier le Président de la CIS, pour leur contribution tout au long de ces années.

Profitant du point « départs », M. Fischer informe que M. Bernhard Scharvogel quittera bci à la fin de l'année. M. Scharvogel relève que le livre de bci devrait paraître encore cette année dans les deux langues. Une dernière Newsletter de bci devrait également paraître prochainement.

R. Longet exprime ses remerciements également à M. Scharvogel, la CIS ayant toujours eu du plaisir de collaborer avec lui et ayant pu profiter de ses compétences et apprécié sa manière de communiquer. Il relève le site internet de bci Betriebs-AG et les Newsletters de belle facture et encore le livre qui va sortir – M. Scharvogel était très efficace et très pertinent dans son travail de communication et tous les vœux de la CIS l'accompagneront.

J. Moser annonce qu'il quittera également la CIS étant donné qu'il arrive en fin de mandat au sein du Conseil communal et il tire ainsi sa révérence dans la vie politique du village. R. Longet regrette son départ et soulève le plaisir que la CIS a eu à interagir avec lui et à travers lui avec la Commune de site. Les meilleurs vœux de la CIS l'accompagneront également.

8. Divers, prochaines séances

Divers aucun

Prochaines séances

R. Longet constate que ces départs successifs sont en quelque sorte un signe que s'achève aussi le temps de la CIS. Son rôle était de faire converger les énergies à travers d'un processus d'information et de challenge mutuel – c'était surtout le concept de l'assainissement, la planification et la réalisation. La fin des travaux sur le site étant prévu pour 2019, R. Longet reste persuadé qu'en 2018, la CIS devrait arriver à la fin de son travail. Il propose deux réunions en 2018, partant de l'idée que la dernière se tiendra en octobre 2018. Il relate une récente rencontre avec Mme Varuna Singh, réalisatrice du film de la CIS, ainsi que d'autres entretiens qu'il a eu récemment avec des personnes qui ont signalé spontanément leur intérêt d'organiser une réunion des « anciens » du projet. R. Longet propose ainsi de se retrouver pour une telle occasion, par exemple à Pfetterhouse, symbole du caractère transnational du projet, et où nous avons toujours eu du plaisir à nous réunir, et il demande aux représentants de la commune de Pfetterhouse s'ils seraient d'accord avec cette proposition. Il appartiendrait à chacun de trouver « les anciens » de son institution. L'idée pourrait encore être affinée lors de la séance de mars.

J.-R. Frisch trouve l'idée très bonne et souscrit pleinement à la proposition de se réunir à Pfetterhouse. M. Forter salue l'idée et propose de faire la réunion le soir.

Les dates de réunion suivantes sont retenues :

- **mardi 13 mars 2018**, 10h00 – 12h00 ; séance ordinaire
- **mercredi 6 juin 2018** ; séance « retrouvailles » à Pfetterhouse
→ horaire à définir (matinée avec repas de midi ou après-midi avec souper) ;
- **mercredi 24 octobre 2018**, 10h00 – 12h00 ; dernière séance de la CIS.

Les séances étant filmées, R. Longet rappelle la possibilité offerte aux membres de livrer un commentaire sur les discussions du jour devant la caméra. Ces interviews sont publiées ensuite sur le site internet de la Commission et permettent au public de mieux saisir les enjeux traités, en complément aux documents écrits.

Fin de la séance : 12h15

Pour le procès-verbal : Kathrin Gschwind